

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Le Conseil municipal convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote des comptes administratifs 2022 budget commune et budget eau assainissement
2. Approbation des comptes de gestion 2022 budget commune et budget eau assainissement
3. Affectation du résultat 2022 budget commune
4. Affectation du résultat 2022 budget eau assainissement
5. Taux d'imposition des taxes directes locales 2023
6. Tarif eau et assainissement
7. Attribution des subventions aux associations 2023
8. Vote des budget 2023 budget commune et budget eau assainissement
9. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h05.

Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Gilbert Rivases (pouvoir à Dominique Laurent)

Lecture faite du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2023, adopté à l'unanimité sans rajout ni modification.

Madame Camille Semelet est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire confirme la démission de Monsieur Olivier Malet.

L'ordre du jour appelle l'examen des **comptes administratif 2022**. Monsieur Le Maire donne la présidence à Madame Ingrid Bonneton, 2ème Adjoint et se retire pour la présentation de ces comptes, conformément au code général des collectivités territoriales.

### Compte administratif 2022 M57

Fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 307 897,78 euros  
les recettes s'élèvent à 359 071,64 euros  
soit un excédent de **51 173,86 euros**.

Investissement : les dépenses s'élèvent à 166 851,09 euros  
les recettes s'élèvent à 437 060,14 euros  
soit un excédent de **270 209,05euros**.

D'où un excédent de clôture de 321 382,91 euros.

Les principaux investissements ont été les travaux de maîtrise d'oeuvre et de mise en sécurité du bâtiment incendié, l'isolation de l'école et la pose d'une pompe à chaleur au cabinet médical.

Le compte administratif M57 2022 est adopté à l'unanimité.

### Compte administratif 2022 M49

Exploitation :	les dépenses s'élèvent à	120 953,84 euros
	les recettes s'élèvent à	136 368,05 euros
	soit un excédent de <b>15 414,21 euros.</b>	
Investissement :	les dépenses s'élèvent à	44 790,63 euros
	les recettes s'élèvent à	47 260,81 euros
	soit un excédent de <b>2 470,18 euros.</b>	

D'où un excédent de clôture de 17 884,39 euros.

Les principaux investissements de cette année ont été l'achat d'un tracteur tondeuse et d'un motoculteur pour l'entretien autour des sources et de la station d'épuration, le changement de la vanne dans le lit de filtration de la station d'épuration et l'armoire de commande et puissance de la station de pompage des Freydières. Il est précisé que tous les compteurs prévus initialement n'ont pas été achetés par la commune.

Le compte administratif M49 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire reprend la présidence pour la présentation des budgets primitifs 2023.

#### Tout d'abord **l'approbation des comptes de gestion 2022** :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs M14 – M49 de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 des comptabilités M14 – M49.

#### **L'affectation des résultats 2022** :

Le compte administratif M14 2022 présente un excédent de fonctionnement de 51 173,86 euros auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement antérieur reporté de 110 378,09 euros soit un excédent à affecter de **161 551,95 euros**

que le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter de la manière suivante :

- 161 551,95 euros à l'excédent reporté, compte 002.

Le compte administratif M49 2022 présente un excédent d'exploitation de 15 414,21 euros auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 108 115,86 euros soit un excédent à affecter de **123 530,07 euros.**

que le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter à l'excédent reporté, compte 002.

#### **Contributions directes** :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de la commune pour 2023.

Les taux de contributions directes restent donc inchangés.

TFPB	34,71%
TFPNB	84,74%
TH	11,11%

### Tarif eau :

Monsieur le maire fait part au conseil que des travaux sur la STEP étant à prévoir et des réseaux à changer dans un avenir proche, il semble pertinent, dans le cadre de la convention d'assainissement avec Gigors et Lozeron, de provisionner pour les investissements futurs.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier pour 2023 le tarif abonnement assainissement qui passe de 11 € à 26 € et le tarif consommation assainissement qui passe de 1,05 € à 1,25 €.

Les tarifs, votés à l'unanimité, sont donc les suivants :

abonnement eau	84,00 €
abonnement assainissement	26,00 €
consommation eau	1,65 € le m3
consommation assainissement	1,25 € le m3

Ils sont applicable à compter de la facturation 2023.

### Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose pour 2023, l'attribution des subventions suivantes :

<b>NOM</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
ADMR du Vellan	400,00 €	400,00 €
Association Arts et Culture en Gervanne	300,00 €	250,00 €
Beaufort en Foire	300,00 €	
Association La Rurale	300,00 €	250,00 €
Association Lysandra	300,00 €	250,00 €
Vidéo Val de Drôme	300,00 €	250,00 €
Club inter génération	300,00 €	300,00 €
Ass. à la Mémoire des Maquisards de la Cie Morin	300,00 €	250,00 €
Association des Beauforts		97,00 €
Comité Départemental de Spéléologie de l' Isère		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 547,00 €</b>

La Commune verse au total 2547 € de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire, à l'exception de l'Association Arts et Culture en Gervanne où la subvention est adoptée avec 6 voix pour et 2 abstentions, de l'Association La Rurale et du Club inter génération où la subvention est adoptée avec 7 voix pour et 1 abstention.

### Vote des Budgets primitifs 2023

### **- Budget primitif M57 2023**

Monsieur le Maire propose un budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 503 081,95 euros pour le fonctionnement et à 1 694 291,43 euros pour l'investissement.

Le fonctionnement est présenté dans le détail par chapitres.

Les principales opérations d'investissement sont:

- La construction de la nouvelle mairie, du local commercial(épicerie) et la réhabilitation de 2 logements
- des travaux de voirie

Après délibération , le conseil municipal adopte le budget M57 2023 à l'unanimité.

### **- Budget primitif M49 2023**

Monsieur Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 255 336,16 euros pour l'exploitation et à 226 440,79 euros pour l'investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif M49 2023.

### **Questions diverses**

#### **-Projet de l'association Dissidence 44 à l'occasion de l'anniversaire du bombardement de Beaufort-sur-Gervanne**

L'événement, prévu les 13 et 14 juillet 2024 sur l'esplanade (spectacle sur 3 lieux différents, déambulation...) pourrait être un moment festif pour le village, combiné avec les festivités du 14 juillet.

Le Conseil donne un accord de principe.

#### **-Projet de budget participatif départemental avec financement à 100%**

Le projet, porté par un groupe de citoyennes avec la contribution de l'entreprise SELVAO, concerne l'aménagement du coin jeux du champ de foire : petit lieu de rassemblement sous forme d'un espace composé de différents plateaux et abris pour les jeunes enfants.

Le projet concerne également l'esplanade et le verger communal.

L'aire de jeu ainsi que le lieu de rencontre aux jardins potagers partagés seraient conçus par SELVAO.

Le projet a besoin de l'aval du conseil.

#### **-Cage de foot :**

La commune va installer un panier de basket, qui préservera le jeu de boules.

#### **-Lecture du courrier de Beaufort-en-foire**

Proposition de réponse, débat avec le public.

Le conseil s'interroge sur le délai à préconiser pour la réservation de la salle d'animation.

Une réunion inter-associations sera organisée en mai (16 mai).

#### **-Problème des chats « errants » et de la prolifération féline**

Camille Semelet présente le projet d'une campagne de stérilisation des chats non identifiés subventionnée par l'association Les Chatons de bords de Drôme dans le cadre du plan France relance.

La campagne s'étalera sur plusieurs années et nécessitera, outre le vote d'un budget communal, la recherche de nouvelles subventions.

Camille Semelet coordonnera l'action qui nécessitera la contribution des habitants, et assurera la communication des campagnes et la recherche des futures subventions.

La commune achètera une cage-trappe, le reste du matériel étant prêté par l'association.

**-Question d'une habitante portant sur le stationnement**

La question porte sur la suppression des places de parking, dont la place PMR, sises sur le lieu de la base-vie du chantier de reconstruction, pour la durée des travaux.

Proposition du conseil de déplacer la place PMR de l'autre côté de l'arbre, en conservant les places du médecin et du taxi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.